

Le 27/9/2019

CTS SPIP 974
du 27 Septembre 2019
Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du CTS ,

Nous sommes aujourd'hui réunis au sein d'un **CTS dédié aux risques psycho-sociaux**, et ce, sur interpellation de notre organisation professionnelle. L'état de fragilité dans lequel évolue notre service sur le plan départemental, la santé dégradée des agents sont en cause depuis de nombreux mois et années en fait. **Nous n'avons eu cesse de vous en alerter. .**

Cette situation est à la fois, grave et inédite au regard de l'histoire de ce service. Il est inacceptable de la voir se pérenniser, s'enkyster ainsi .

En effet quelque soit le corps de métier composant le SPIP, aucun n'aura été à l'abri des RPS, obligeant par la même les agents à mettre en place **des stratégies de protection, voire de survie .** Cet état de fait est incontestable, et incarné par les alertes du médecin de prévention, psychologue des personnels, arrêts maladie, accidents de travail... croissants au sein des équipes.

Ainsi **PA, PS, CPIP, DPIP**, et en son temps **DFSIP Adjointe** ont, au cours des deux dernières années jugé nécessaire de se préserver, non pas de leurs collègues, mais d'un fonctionnement de service maltraitant, déshumanisé, soutenu par une équipe de direction, instrumentalisée, mais aussi inerte , complaisante.

Équipe par ailleurs régulièrement compromise par vos méthodes de gestion autoritaires et « clivantes ». En cause, et **régulièrement dénoncée : l'absence d'écoute active, voire le déni face aux difficultés et souffrance relayées. En revanche, sont très régulièrement rapportées, des manœuvres visant à la culpabilisation, l'infantilisation, la relégation, et les humiliations...**

En qualité de représentants élus de **TOUS** les personnels, nous avons été amenés à consulter les agents des trois antennes du SPIP de la Réunion dans le cadre de HMI. Ces rencontres ont fait émerger le souhait du plus grand nombre de vous signifier **une motion de défiance, transmise en juin dernier**. Si nous espérons un changement de posture de votre part, cet espoir a rapidement été balayé.

Outre votre **mode « managérial » relevant de la « toute puissance », (si tant est que votre « gestion » humaine s'apparente à du « management ») vous persistez à ignorer sans scrupule les souffrances au travail relayées par vos agents.**

Stratégie, mépris ou déni ? Ce qui est incontestable ce sont les faits, à savoir l'épuisement professionnel, la démotivation croissants au sein des équipes.

Ce CT S est l'occasion de **vous rappeler, clairement et fermement, à vos obligations légales : vous êtes garant, et dès lors responsable de la sécurité physique, psychologique de vos agents. Il ne s'agit pas là d'une obligation de moyens, mais de résultat et devez en rendre compte.**

Les vœux pieux en ce domaine sont inutiles. Un seul constat : les agents sont en souffrance incontestable, du fait de leur activité professionnelle.

La Section départementale du SNEPAP FSU 974